

Numéro :	ADM-108
Titre :	Demandes de dons et de subventions externes autres que pour la recherche
	: Recteur
Entrée en vigueur :	Le 28 février 2018
Adopté :	Le 28 février 2018 par le Bureau des gouverneurs <i>Ce document remplace tout règlement antérieur sur le sujet.</i>
Exception :	